

aggl., 6,573 hab. — pop. tot., 7,895 hab. L'arrondissement comprend 10 cant., 77 comm., 128,709 hab.

GUIRIER (Henri), médecin français, né à Montpellier en 1829. Il fit ses études littéraires et médicales dans sa ville natale, où prit le grade de docteur. Depuis lors, il s'est fait recevoir professeur agrégé à la Faculté de Montpellier et il est devenu médecin consultant aux eaux de Cauterets. Outre des articles et des études qui ont paru dans les Annales cliniques de Montpellier et autres feuilles spéciales, il a publié, en d'autres ouvrages : Notes cliniques pour servir à l'histoire de la fièvre intermittente pernicieuse (1857, in-8°); Maladies des reins (1857, in-8°); Introduction à l'étude de l'hygiène ou Léçons sur la cause médicale dans ses rapports avec la science hygiénique (1864, in-8°); Essai de pathologie et de clinique médicale (1866, in-8°); Le Laryngoscope à Cauterets, étude du gargarisme laryngien (1868, in-8°), etc. Le docteur Guirier est membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

GUINOT (Charles), homme politique français, né à Amboise en 1827. Il acquit dans l'entreprise de travaux de chemins de fer une grande fortune, devint maire d'Amboise après le 4 septembre 1870, et fut élu membre du conseil général d'Indre-et-Loire, qui le choisit pour son président. Le 3 janvier 1871, il fut élu député à l'Assemblée nationale ayant eu lieu dans ce département. M. Guinot, qui avait reçu une profession de foi républicaine, fut nommé député. Il alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine, vota la proposition Rivet, contre la répétition des évêques, pour le retour de l'Assemblée à Paris, le levée de l'état de siège, contre la loi sur la municipalité de Lyon, pour M. Thiers, le 24 mai 1873. Sous le gouvernement de combat, il fit une opposition constante et affirmée, à diverses reprises, la nécessité de fonder définitivement la République. Il se prononça contre le septennat, le cabinet de Broglie, la loi des maires, pour les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, pour le scrutin de liste, etc. Après la dissolution de l'Assemblée, M. Guinot posa sa candidature au Sénat, mais il échoua avec 163 voix, le 30 janvier 1876. Candidat à la Chambre des députés dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Tours le 29 février suivant, il fut élu dans sa profession de foi : « La France a besoin d'un gouvernement stable, vraiment libéral, qui lui assure la sécurité du lendemain, sans laquelle elle ne peut vivre en paix, produire, travailler et s'instruire. La République seule lui donnera ce gouvernement. Tous mes efforts tendront à la consolider et à en développer les institutions. » Elle députa par 17,373 voix, sans concurrent, à l'Assemblée nationale, où, comme par le passé, il vota avec les républicains. Après la résurrection de la République, il se prononça pour le message du maréchal de Mac-Mahon, puis fut élu député le 20 février 1879, par 26,363 voix, contre 10,000 voix de la droite. Le 14 octobre suivant, M. Guinot, malgré tous les efforts de l'administration, fut réélu député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Tours par 15,246 voix contre 6,645 voix de la droite. Le 14 octobre 1881, il fut élu député de la Loire-Inférieure par 15,246 voix contre 6,645 voix de la droite. Le 14 octobre 1881, il fut élu député de la Loire-Inférieure par 15,246 voix contre 6,645 voix de la droite.

GUINOT s. m. (ghi-ro). Nom donné, dans certaines contrées africaines, à des jongleurs et baladins; mauvais musiciens et mauvais poètes qui jouent le rôle de bardes à la cour des rois noirs et que le peuple considère comme des sorciers, des ministres du diable.

\* GUIRON s. m. — Bot. Sorte de millet, que l'on cultive dans le Soudan.

\* GUIRMIER s. m. (ghi-zar-mi — rad, gysarme). Soldat armé d'une gysarme.

\* GUISSARD, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. N.-E. de Compiègne; pop. aggl., 1,005 hab. — pop. tot., 1,564 hab.

\* GUISSARD, bourg de France (Morbihan), arrond. de Pontivy; pop. aggl., 563 hab. — pop. tot., 3,724 hab.

\* GUISE, ville de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. de Verins; pop. aggl., 5,899 hab. — pop. tot., 6,250 hab.

Guise ou les États de Guise, drame lyrique en trois actes, paroles de Planard et Saint-Georges, musique d'Onésime Repp, représenté à l'Opéra-Comique le 8 septembre 1837. L'ouverture est une symphonie remarquable. Le premier acte offre un beau quartette sans accompagnement; le reste de la partition renferme des morceaux fort bien traités. Le sujet du poème convenait peu au public de l'Opéra-Comique.

\* GUISENY, bourg de France (Finistère), cant. de Lannilis, arrond. et à 36 kilom. N.-E. de Brest; pop. aggl., 386 hab. — pop. tot., 3,008 hab.

\* GUISTER (Théodore), homme politique français. — Il est mort à Paris en mars 1875. À l'Assemblée nationale, dont il faisait partie depuis le 8 février 1871 comme député des Pyrénées-Orientales, il avait constamment voté avec la gauche, notamment pour M. Thiers (24 mai 1873), contre le septennat et le ministère de Broglie, contre la loi des maires, pour les propositions Périer et Maleville et pour la constitution du 25 février. Il n'avait pu se remettre du coup terrible que lui avait porté la mort de son fils, Eugène Guiter.

\* GUIURES, bourg de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N.-E. de Libourne, au confluent de l'Isle et du Lary; pop. aggl., 1,161 hab. — pop. tot., 1,403 hab.

\* GUIRY, bourg de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Piriac, arrond. et à 29 kilom. N.-E. de Redon, sur la rive droite de la Vilaine; pop. aggl., 190 hab. — pop. tot., 3,211 hab.

\* GUIRAUD (Léonce DE), député. — Il est mort en juillet 1873. M. Léonce de Guiraud était né en 1829. À l'Assemblée nationale, où il avait été élu, le 8 février 1871, par 33,473 voix, il se prononça pour le message de Mac-Mahon, puis fut élu député de la Loire-Inférieure par 15,246 voix contre 6,645 voix de la droite.

\* GUIRAUD (Ernest), compositeur français, né à La Nouvelle-Orléans, d'un père français, en 1837. Son père, excellent musicien et ancien prix de Rome, lui donna les premières leçons. A quinze ans, M. Ernest Guiraud, avec une audace naturelle à cet âge, s'exerça à refaire un opéra de Mermet, le *Rot David*, dont, du reste, le légitime compositeur ne connaissait que le livret. On prétend que ce second *Rot David*, joué à La Nouvelle-Orléans par une troupe française, y fut très-bien accueilli. M. Ernest Guiraud n'en sentit pas moins la nécessité de compléter son éducation musicale et vint à Paris, où il entra au Conservatoire. Il y fit des progrès merveilleux, et, en 1859, le grand prix de Rome lui était décerné. L'année suivante, sa cantate de *Bojazi le jour de fête*.

A Rome, M. Ernest Guiraud ne demeura pas oisif, et, dès la première année, il essaya l'Académie des beaux-arts une messe solennelle. L'année suivante, il envoya un opéra bouffe italien, *Gli avventurieri*, et la troisième année, un opéra-comique en un acte, *Sybilie*, qui fut joué à l'Opéra-Comique (1873). M. Guiraud donna ensuite, en prison, au Théâtre-Lyrique (1869); le *Kobold*, à l'Opéra-Comique (1870); *Mme Turpin*, à l'Athénée (1872); *Gretna-Green*, ballet, à l'Opéra (1873); *Piccolino*, au Théâtre-Lyrique (1877). En dehors de ses œuvres dramatiques, M. Ernest Guiraud a produit un certain nombre d'œuvres musicales très-bien accueillies du public : *Mignonne*, mélodie; la *Sérénade de l'opéra*; *Clary*, *Crépuscule*, etc.

Il nous reste à dire un mot de M. Guiraud comme patriote. En 1870, pendant l'invasion allemande, M. Guiraud s'engagea dans un régiment de marche, et fut à Champigny, puis à Montretout, dans cette dernière division de Paris où tant d'artistes payèrent de leur sang leur dévouement au devoir et à la patrie.

\* GUIRIOT s. m. (ghi-ri-o). Nom donné, dans certaines contrées africaines, à des jongleurs et baladins; mauvais musiciens et mauvais poètes qui jouent le rôle de bardes à la cour des rois noirs et que le peuple considère comme des sorciers, des ministres du diable.

\* GUIRON s. m. — Bot. Sorte de millet, que l'on cultive dans le Soudan.

\* GUIRMIER s. m. (ghi-zar-mi — rad, gysarme). Soldat armé d'une gysarme.

ment de combat, qu'il appuya dans sa lutte contre les libertés et les républicains, et mourut après avoir voté l'arrestation de l'évêque du Sacré-Cœur à Montmartré. M. de Guiraud fut député de la Loire-Inférieure, où prit le grade de docteur. Depuis lors, il s'est fait recevoir professeur agrégé à la Faculté de Montpellier et il est devenu médecin consultant aux eaux de Cauterets. Outre des articles et des études qui ont paru dans les Annales cliniques de Montpellier et autres feuilles spéciales, il a publié, en d'autres ouvrages : Notes cliniques pour servir à l'histoire de la fièvre intermittente pernicieuse (1857, in-8°); Maladies des reins (1857, in-8°); Introduction à l'étude de l'hygiène ou Léçons sur la cause médicale dans ses rapports avec la science hygiénique (1864, in-8°); Essai de pathologie et de clinique médicale (1866, in-8°); Le Laryngoscope à Cauterets, étude du gargarisme laryngien (1868, in-8°), etc. Le docteur Guirier est membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

GUINOT (Charles), homme politique français, né à Amboise en 1827. Il acquit dans l'entreprise de travaux de chemins de fer une grande fortune, devint maire d'Amboise après le 4 septembre 1870, et fut élu membre du conseil général d'Indre-et-Loire, qui le choisit pour son président. Le 3 janvier 1871, il fut élu député à l'Assemblée nationale ayant eu lieu dans ce département. M. Guinot, qui avait reçu une profession de foi républicaine, fut nommé député. Il alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine, vota la proposition Rivet, contre la répétition des évêques, pour le retour de l'Assemblée à Paris, le levée de l'état de siège, contre la loi sur la municipalité de Lyon, pour M. Thiers, le 24 mai 1873. Sous le gouvernement de combat, il fit une opposition constante et affirmée, à diverses reprises, la nécessité de fonder définitivement la République. Il se prononça contre le septennat, le cabinet de Broglie, la loi des maires, pour les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, pour le scrutin de liste, etc. Après la dissolution de l'Assemblée, M. Guinot posa sa candidature au Sénat, mais il échoua avec 163 voix, le 30 janvier 1876. Candidat à la Chambre des députés dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Tours le 29 février suivant, il fut élu dans sa profession de foi : « La France a besoin d'un gouvernement stable, vraiment libéral, qui lui assure la sécurité du lendemain, sans laquelle elle ne peut vivre en paix, produire, travailler et s'instruire. La République seule lui donnera ce gouvernement. Tous mes efforts tendront à la consolider et à en développer les institutions. » Elle députa par 17,373 voix, sans concurrent, à l'Assemblée nationale, où, comme par le passé, il vota avec les républicains. Après la résurrection de la République, il se prononça pour le message du maréchal de Mac-Mahon, puis fut élu député le 20 février 1879, par 26,363 voix, contre 10,000 voix de la droite. Le 14 octobre suivant, M. Guinot, malgré tous les efforts de l'administration, fut réélu député de la Loire-Inférieure par 15,246 voix contre 6,645 voix de la droite.

GUINOT s. m. (ghi-ro). Nom donné, dans certaines contrées africaines, à des jongleurs et baladins; mauvais musiciens et mauvais poètes qui jouent le rôle de bardes à la cour des rois noirs et que le peuple considère comme des sorciers, des ministres du diable.

\* GUIRON s. m. — Bot. Sorte de millet, que l'on cultive dans le Soudan.

\* GUIRMIER s. m. (ghi-zar-mi — rad, gysarme). Soldat armé d'une gysarme.

\* GUISSARD, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. N.-E. de Compiègne; pop. aggl., 1,005 hab. — pop. tot., 1,564 hab.

\* GUISSARD, bourg de France (Morbihan), arrond. de Pontivy; pop. aggl., 563 hab. — pop. tot., 3,724 hab.

\* GUISE, ville de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. de Verins; pop. aggl., 5,899 hab. — pop. tot., 6,250 hab.

Guise ou les États de Guise, drame lyrique en trois actes, paroles de Planard et Saint-Georges, musique d'Onésime Repp, représenté à l'Opéra-Comique le 8 septembre 1837. L'ouverture est une symphonie remarquable. Le premier acte offre un beau quartette sans accompagnement; le reste de la partition renferme des morceaux fort bien traités. Le sujet du poème convenait peu au public de l'Opéra-Comique.

\* GUISENY, bourg de France (Finistère), cant. de Lannilis, arrond. et à 36 kilom. N.-E. de Brest; pop. aggl., 386 hab. — pop. tot., 3,008 hab.

\* GUISTER (Théodore), homme politique français. — Il est mort à Paris en mars 1875. À l'Assemblée nationale, dont il faisait partie depuis le 8 février 1871 comme député des Pyrénées-Orientales, il avait constamment voté avec la gauche, notamment pour M. Thiers (24 mai 1873), contre le septennat et le ministère de Broglie, contre la loi des maires, pour les propositions Périer et Maleville et pour la constitution du 25 février. Il n'avait pu se remettre du coup terrible que lui avait porté la mort de son fils, Eugène Guiter.

\* GUIURES, bourg de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N.-E. de Libourne, au confluent de l'Isle et du Lary; pop. aggl., 1,161 hab. — pop. tot., 1,403 hab.

\* GUIRY, bourg de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Piriac, arrond. et à 29 kilom. N.-E. de Redon, sur la rive droite de la Vilaine; pop. aggl., 190 hab. — pop. tot., 3,211 hab.

\* GUIRAUD (Léonce DE), député. — Il est mort en juillet 1873. M. Léonce de Guiraud était né en 1829. À l'Assemblée nationale, où il avait été élu, le 8 février 1871, par 33,473 voix, il se prononça pour le message de Mac-Mahon, puis fut élu député de la Loire-Inférieure par 15,246 voix contre 6,645 voix de la droite.

\* GUIRAUD (Ernest), compositeur français, né à La Nouvelle-Orléans, d'un père français, en 1837. Son père, excellent musicien et ancien prix de Rome, lui donna les premières leçons. A quinze ans, M. Ernest Guiraud, avec une audace naturelle à cet âge, s'exerça à refaire un opéra de Mermet, le *Rot David*, dont, du reste, le légitime compositeur ne connaissait que le livret. On prétend que ce second *Rot David*, joué à La Nouvelle-Orléans par une troupe française, y fut très-bien accueilli. M. Ernest Guiraud n'en sentit pas moins la nécessité de compléter son éducation musicale et vint à Paris, où il entra au Conservatoire. Il y fit des progrès merveilleux, et, en 1859, le grand prix de Rome lui était décerné. L'année suivante, sa cantate de *Bojazi le jour de fête*.

A Rome, M. Ernest Guiraud ne demeura pas oisif, et, dès la première année, il essaya l'Académie des beaux-arts une messe solennelle. L'année suivante, il envoya un opéra bouffe italien, *Gli avventurieri*, et la troisième année, un opéra-comique en un acte, *Sybilie*, qui fut joué à l'Opéra-Comique (1873). M. Guiraud donna ensuite, en prison, au Théâtre-Lyrique (1869); le *Kobold*, à l'Opéra-Comique (1870); *Mme Turpin*, à l'Athénée (1872); *Gretna-Green*, ballet, à l'Opéra (1873); *Piccolino*, au Théâtre-Lyrique (1877). En dehors de ses œuvres dramatiques, M. Ernest Guiraud a produit un certain nombre d'œuvres musicales très-bien accueillies du public : *Mignonne*, mélodie; la *Sérénade de l'opéra*; *Clary*, *Crépuscule*, etc.

Il nous reste à dire un mot de M. Guiraud comme patriote. En 1870, pendant l'invasion allemande, M. Guiraud s'engagea dans un régiment de marche, et fut à Champigny, puis à Montretout, dans cette dernière division de Paris où tant d'artistes payèrent de leur sang leur dévouement au devoir et à la patrie.

\* GUIRIOT s. m. (ghi-ri-o). Nom donné, dans certaines contrées africaines, à des jongleurs et baladins; mauvais musiciens et mauvais poètes qui jouent le rôle de bardes à la cour des rois noirs et que le peuple considère comme des sorciers, des ministres du diable.

\* GUIRON s. m. — Bot. Sorte de millet, que l'on cultive dans le Soudan.

\* GUIRMIER s. m. (ghi-zar-mi — rad, gysarme). Soldat armé d'une gysarme.

\* GUISSARD, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. N.-E. de Compiègne; pop. aggl., 1,005 hab. — pop. tot., 1,564 hab.

\* GUISSARD, bourg de France (Morbihan), arrond. de Pontivy; pop. aggl., 563 hab. — pop. tot., 3,724 hab.

\* GUISE, ville de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. de Verins; pop. aggl., 5,899 hab. — pop. tot., 6,250 hab.

ment de combat, qu'il appuya dans sa lutte contre les libertés et les républicains, et mourut après avoir voté l'arrestation de l'évêque du Sacré-Cœur à Montmartré. M. de Guiraud fut député de la Loire-Inférieure, où prit le grade de docteur. Depuis lors, il s'est fait recevoir professeur agrégé à la Faculté de Montpellier et il est devenu médecin consultant aux eaux de Cauterets. Outre des articles et des études qui ont paru dans les Annales cliniques de Montpellier et autres feuilles spéciales, il a publié, en d'autres ouvrages : Notes cliniques pour servir à l'histoire de la fièvre intermittente pernicieuse (1857, in-8°); Maladies des reins (1857, in-8°); Introduction à l'étude de l'hygiène ou Léçons sur la cause médicale dans ses rapports avec la science hygiénique (1864, in-8°); Essai de pathologie et de clinique médicale (1866, in-8°); Le Laryngoscope à Cauterets, étude du gargarisme laryngien (1868, in-8°), etc. Le docteur Guirier est membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

GUINOT (Charles), homme politique français, né à Amboise en 1827. Il acquit dans l'entreprise de travaux de chemins de fer une grande fortune, devint maire d'Amboise après le 4 septembre 1870, et fut élu membre du conseil général d'Indre-et-Loire, qui le choisit pour son président. Le 3 janvier 1871, il fut élu député à l'Assemblée nationale ayant eu lieu dans ce département. M. Guinot, qui avait reçu une profession de foi républicaine, fut nommé député. Il alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine, vota la proposition Rivet, contre la répétition des évêques, pour le retour de l'Assemblée à Paris, le levée de l'état de siège, contre la loi sur la municipalité de Lyon, pour M. Thiers, le 24 mai 1873. Sous le gouvernement de combat, il fit une opposition constante et affirmée, à diverses reprises, la nécessité de fonder définitivement la République. Il se prononça contre le septennat, le cabinet de Broglie, la loi des maires, pour les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, pour le scrutin de liste, etc. Après la dissolution de l'Assemblée, M. Guinot posa sa candidature au Sénat, mais il échoua avec 163 voix, le 30 janvier 1876. Candidat à la Chambre des députés dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Tours le 29 février suivant, il fut élu dans sa profession de foi : « La France a besoin d'un gouvernement stable, vraiment libéral, qui lui assure la sécurité du lendemain, sans laquelle elle ne peut vivre en paix, produire, travailler et s'instruire. La République seule lui donnera ce gouvernement. Tous mes efforts tendront à la consolider et à en développer les institutions. » Elle députa par 17,373 voix, sans concurrent, à l'Assemblée nationale, où, comme par le passé, il vota avec les républicains. Après la résurrection de la République, il se prononça pour le message du maréchal de Mac-Mahon, puis fut élu député le 20 février 1879, par 26,363 voix, contre 10,000 voix de la droite. Le 14 octobre suivant, M. Guinot, malgré tous les efforts de l'administration, fut réélu député de la Loire-Inférieure par 15,246 voix contre 6,645 voix de la droite.

GUINOT s. m. (ghi-ro). Nom donné, dans certaines contrées africaines, à des jongleurs et baladins; mauvais musiciens et mauvais poètes qui jouent le rôle de bardes à la cour des rois noirs et que le peuple considère comme des sorciers, des ministres du diable.

\* GUIRON s. m. — Bot. Sorte de millet, que l'on cultive dans le Soudan.

\* GUIRMIER s. m. (ghi-zar-mi — rad, gysarme). Soldat armé d'une gysarme.

\* GUISSARD, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. N.-E. de Compiègne; pop. aggl., 1,005 hab. — pop. tot., 1,564 hab.

\* GUISSARD, bourg de France (Morbihan), arrond. de Pontivy; pop. aggl., 563 hab. — pop. tot., 3,724 hab.

\* GUISE, ville de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. de Verins; pop. aggl., 5,899 hab. — pop. tot., 6,250 hab.

Guise ou les États de Guise, drame lyrique en trois actes, paroles de Planard et Saint-Georges, musique d'Onésime Repp, représenté à l'Opéra-Comique le 8 septembre 1837. L'ouverture est une symphonie remarquable. Le premier acte offre un beau quartette sans accompagnement; le reste de la partition renferme des morceaux fort bien traités. Le sujet du poème convenait peu au public de l'Opéra-Comique.

\* GUISENY, bourg de France (Finistère), cant. de Lannilis, arrond. et à 36 kilom. N.-E. de Brest; pop. aggl., 386 hab. — pop. tot., 3,008 hab.

\* GUISTER (Théodore), homme politique français. — Il est mort à Paris en mars 1875. À l'Assemblée nationale, dont il faisait partie depuis le 8 février 1871 comme député des Pyrénées-Orientales, il avait constamment voté avec la gauche, notamment pour M. Thiers (24 mai 1873), contre le septennat et le ministère de Broglie, contre la loi des maires, pour les propositions Périer et Maleville et pour la constitution du 25 février. Il n'avait pu se remettre du coup terrible que lui avait porté la mort de son fils, Eugène Guiter.

\* GUIURES, bourg de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N.-E. de Libourne, au confluent de l'Isle et du Lary; pop. aggl., 1,161 hab. — pop. tot., 1,403 hab.

\* GUIRY, bourg de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Piriac, arrond. et à 29 kilom. N.-E. de Redon, sur la rive droite de la Vilaine; pop. aggl., 190 hab. — pop. tot., 3,211 hab.

\* GUIRAUD (Léonce DE), député. — Il est mort en juillet 1873. M. Léonce de Guiraud était né en 1829. À l'Assemblée nationale, où il avait été élu, le 8 février 1871, par 33,473 voix, il se prononça pour le message de Mac-Mahon, puis fut élu député de la Loire-Inférieure par 15,246 voix contre 6,645 voix de la droite.

\* GUIRAUD (Ernest), compositeur français, né à La Nouvelle-Orléans, d'un père français, en 1837. Son père, excellent musicien et ancien prix de Rome, lui donna les premières leçons. A quinze ans, M. Ernest Guiraud, avec une audace naturelle à cet âge, s'exerça à refaire un opéra de Mermet, le *Rot David*, dont, du reste, le légitime compositeur ne connaissait que le livret. On prétend que ce second *Rot David*, joué à La Nouvelle-Orléans par une troupe française, y fut très-bien accueilli. M. Ernest Guiraud n'en sentit pas moins la nécessité de compléter son éducation musicale et vint à Paris, où il entra au Conservatoire. Il y fit des progrès merveilleux, et, en 1859, le grand prix de Rome lui était décerné. L'année suivante, sa cantate de *Bojazi le jour de fête*.

A Rome, M. Ernest Guiraud ne demeura pas oisif, et, dès la première année, il essaya l'Académie des beaux-arts une messe solennelle. L'année suivante, il envoya un opéra bouffe italien, *Gli avventurieri*, et la troisième année, un opéra-comique en un acte, *Sybilie*, qui fut joué à l'Opéra-Comique (1873). M. Guiraud donna ensuite, en prison, au Théâtre-Lyrique (1869); le *Kobold*, à l'Opéra-Comique (1870); *Mme Turpin*, à l'Athénée (1872); *Gretna-Green*, ballet, à l'Opéra (1873); *Piccolino*, au Théâtre-Lyrique (1877). En dehors de ses œuvres dramatiques, M. Ernest Guiraud a produit un certain nombre d'œuvres musicales très-bien accueillies du public : *Mignonne*, mélodie; la *Sérénade de l'opéra*; *Clary*, *Crépuscule*, etc.

Il nous reste à dire un mot de M. Guiraud comme patriote. En 1870, pendant l'invasion allemande, M. Guiraud s'engagea dans un régiment de marche, et fut à Champigny, puis à Montretout, dans cette dernière division de Paris où tant d'artistes payèrent de leur sang leur dévouement au devoir et à la patrie.

\* GUIRIOT s. m. (ghi-ri-o). Nom donné, dans certaines contrées africaines, à des jongleurs et baladins; mauvais musiciens et mauvais poètes qui jouent le rôle de bardes à la cour des rois noirs et que le peuple considère comme des sorciers, des ministres du diable.

\* GUIRON s. m. — Bot. Sorte de millet, que l'on cultive dans le Soudan.

\* GUIRMIER s. m. (ghi-zar-mi — rad, gysarme). Soldat armé d'une gysarme.

\* GUISSARD, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. N.-E. de Compiègne; pop. aggl., 1,005 hab. — pop. tot., 1,564 hab.

\* GUISSARD, bourg de France (Morbihan), arrond. de Pontivy; pop. aggl., 563 hab. — pop. tot., 3,724 hab.

\* GUISE, ville de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. de Verins; pop. aggl., 5,899 hab. — pop. tot., 6,250 hab.

ment de combat, qu'il appuya dans sa lutte contre les libertés et les républicains, et mourut après avoir voté l'arrestation de l'évêque du Sacré-Cœur à Montmartré. M. de Guiraud fut député de la Loire-Inférieure, où prit le grade de docteur. Depuis lors, il s'est fait recevoir professeur agrégé à la Faculté de Montpellier et il est devenu médecin consultant aux eaux de Cauterets. Outre des articles et des études qui ont paru dans les Annales cliniques de Montpellier et autres feuilles spéciales, il a publié, en d'autres ouvrages : Notes cliniques pour servir à l'histoire de la fièvre intermittente pernicieuse (1857, in-8°); Maladies des reins (1857, in-8°); Introduction à l'étude de l'hygiène ou Léçons sur la cause médicale dans ses rapports avec la science hygiénique (1864, in-8°); Essai de pathologie et de clinique médicale (1866, in-8°); Le Laryngoscope à Cauterets, étude du gargarisme laryngien (1868, in-8°), etc. Le docteur Guirier est membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

GUINOT (Charles), homme politique français, né à Amboise en 1827. Il acquit dans l'entreprise de travaux de chemins de fer une grande fortune, devint maire d'Amboise après le 4 septembre 1870, et fut élu membre du conseil général d'Indre-et-Loire, qui le choisit pour son président. Le 3 janvier 1871, il fut élu député à l'Assemblée nationale ayant eu lieu dans ce département. M. Guinot, qui avait reçu une profession de foi républicaine, fut nommé député. Il alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine, vota la proposition Rivet, contre la répétition des évêques, pour le retour de l'Assemblée à Paris, le levée de l'état de siège, contre la loi sur la municipalité de Lyon, pour M. Thiers, le 24 mai 1873. Sous le gouvernement de combat, il fit une opposition constante et affirmée, à diverses reprises, la nécessité de fonder définitivement la République. Il se prononça contre le septennat, le cabinet de Broglie, la loi des maires, pour les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, pour le scrutin de liste, etc. Après la dissolution de l'Assemblée, M. Guinot posa sa candidature au Sénat, mais il échoua avec 163 voix, le 30 janvier 1876. Candidat à la Chambre des députés dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Tours le 29 février suivant, il fut élu dans sa profession de foi : « La France a besoin d'un gouvernement stable, vraiment libéral, qui lui assure la sécurité du lendemain, sans laquelle elle ne peut vivre en paix, produire, travailler et s'instruire. La République seule lui donnera ce gouvernement. Tous mes efforts tendront à la consolider et à en développer les institutions. » Elle députa par 17,373 voix, sans concurrent, à l'Assemblée nationale, où, comme par le passé, il vota avec les républicains. Après la résurrection de la République, il se prononça pour le message du maréchal de Mac-Mahon, puis fut élu député le 20 février 1879, par 26,363 voix, contre 10,000 voix de la droite. Le 14 octobre suivant, M. Guinot, malgré tous les efforts de l'administration, fut réélu député de la Loire-Inférieure par 15,246 voix contre 6,645 voix de la droite.

GUINOT s. m. (ghi-ro). Nom donné, dans certaines contrées africaines, à des jongleurs et baladins; mauvais musiciens et mauvais poètes qui jouent le rôle de bardes à la cour des rois noirs et que le peuple considère comme des sorciers, des ministres du diable.

\* GUIRON s. m. — Bot. Sorte de millet, que l'on cultive dans le Soudan.

\* GUIRMIER s. m. (ghi-zar-mi — rad, gysarme). Soldat armé d'une gysarme.

\* GUISSARD, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. N.-E. de Compiègne; pop. aggl., 1,005 hab. — pop. tot., 1,564 hab.

\* GUISSARD, bourg de France (Morbihan), arrond. de Pontivy; pop. aggl., 563 hab. — pop. tot., 3,724 hab.

\* GUISE, ville de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. de Verins; pop. aggl., 5,899 hab. — pop. tot., 6,250 hab.

Guise ou les États de Guise, drame lyrique en trois actes, paroles de Planard et Saint-Georges, musique d'Onésime Repp, représenté à l'Opéra-Comique le 8 septembre 1837. L'ouverture est une symphonie remarquable. Le premier acte offre un beau quartette sans accompagnement; le reste de la partition renferme des morceaux fort bien traités. Le sujet du poème convenait peu au public de l'Opéra-Comique.

\* GUISENY, bourg de France (Finistère), cant. de Lannilis, arrond. et à 36 kilom. N.-E. de Brest; pop. aggl., 386 hab. — pop. tot., 3,008 hab.

\* GUISTER (Théodore), homme politique français. — Il est mort à Paris en mars 1875. À l'Assemblée nationale, dont il faisait partie depuis le 8 février 1871 comme député des Pyrénées-Orientales, il avait constamment voté avec la gauche, notamment pour M. Thiers (24 mai 1873), contre le septennat et le ministère de Broglie, contre la loi des maires, pour les propositions Périer et Maleville et pour la constitution du 25 février. Il n'avait pu se remettre du coup terrible que lui avait porté la mort de son fils, Eugène Guiter.

donner les institutions actuelles. M. Corentin Guyot eut pour concurrent M. du Couëdic, un légitimiste. Une vive polémique s'engagea entre les deux candidats. M. Corentin Guyot, poursuivi en diffamation, fut condamné à cinq jours de prison et 1,000 francs d'amende; mais le jugement fut cassé par la cour de Rennes, et M. Guyot fut élu député par 5,229 voix. Il alla siéger à la Chambre au centre gauche, déposa un projet de loi pour la cessation des poursuites relatives aux faits insurrectionnels de la Commune et vota constamment avec la majorité républicaine. Lors du message du maréchal de Mac-Mahon, qui rappela au pouvoir MM. de Broglie et Fourtou pour combattre les républicains, il s'associa à la protestation des gauches (18 mai 1877), puis il fit partie des 363 qui votèrent contre le ministère de combat (10 juin). Aux élections du 14 octobre suivant, M. Guyot eut pour concurrent M. Loris, candidat monarchiste et officiel, qui, grâce aux efforts de l'administration, obtint 5,333 voix et fut élu, pendant que M. Corentin Guyot n'avait que 4,652 voix. Outre des études et des articles publiés dans la *Revue pratique de droit français*, on doit à ce dernier divers ouvrages, notamment : *L'Armée, son histoire, son avenir, son organisation et sa législation* (1870, in-8°); *De mode de recrutement du Sénat de la République française* (1873, in-8°); *De la démocratie* (1875, in-18); *De parti républicain constitutionnel* (1875, in-32); *De l'intérêt des compagnies dans les élections* (1876, in-18); *De choix du député* (1876, in-32), etc.

\* **GUYON** (Jean-Louis-Généviève), chirurgien français. — Il est mort à Paris en 1870. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Voyage d'Alger au Liban* (1852, in-8°); *Histoire chronologique des épidémies du nord de l'Afrique depuis les temps les plus reculés* (1855, in-8°); *Un mot sur la fièvre jaune de Lisbonne* (1855, in-8°); *Considérations sur le traitement de la fièvre jaune chez les Européens récemment débarqués sous les tropiques* (1861, in-8°); *Etudes sur les eaux thermales de la Tunisie* (1864, in-8°); *Histoire naturelle et médicale de la chique* (1870, in-8°), etc.

\* **GUYON** (Émile-Honorine Guyon, dame Guyon, puis dame Pressy, connue sous le nom de Mme), actrice française. — Elle est morte en février 1878.

\* **GUYOT** (Yves), publiciste français. — M. Yves Guyot a été membre du conseil municipal de Paris de 1874 au 6 janvier 1878. A cette époque, il ne possédait de nouveau sa candidature, sollicitant alors le mandat législatif à Bordeaux. Il a écrit, en collaboration avec M. Sigismond Lacroix, un ouvrage qui eut un très-grand retentissement, *l'Histoire des prolétaires* (1873, in-8°), où la plupart des questions sociales se trouvent discutées avec beaucoup de logique. Citons encore de lui des brochures : *Les Lieux communs* (1873, in-32); *les Préjugés politiques* (1873, in-32); *Etudes sur les doctrines sociales de christianisme* (1873, in-18); *la Vérité sur l'Empire* (1873, in-32). M. Yves Guyot a publié, dans le journal *les Droits de l'homme*, des articles qui lui ont valu plusieurs condamnations. Il appartient à la fraction avancée du parti républicain et c'est un polémiste des plus ardents; aucune personnalité politique ne trouve grâce devant sa mordante ironie. Il est passé maître dans l'art de manier l'épigramme. Parmi les romans publiés par *les Droits de l'homme*, on attribue à M. Yves Guyot : *l'Enfer social* et *les Gentillères*. Depuis que le journal *le Bien public* appartient à M. Menier, député de Seine-et-Marne, M. Yves Guyot en est le rédacteur en chef.

**GUYOT** (Arnold-Henri), géographe suisse, né à Neuchâtel en 1807. Il avait commencé, à Neuchâtel et à Berlin, des études théologiques, qu'il abandonna pour se livrer tout entier aux sciences naturelles. Après avoir pris à Berlin le grade de docteur en philosophie, il vint suivre à Paris les cours scientifiques; fit un voyage d'exploration dans plusieurs contrées de l'Europe, devint professeur de géographie dans sa ville natale (1839-1848) et finit par aller rejoindre, à Cambridge (Massachusetts), Agassiz, avec lequel il était lié à Carlsruhe. Aux États-Unis, il professa en français un cours sur les rapports de la géographie physique et de l'histoire, qui a été recueilli et publié en anglais, sous ce titre : *la Terre et l'homme*. Il devint ensuite professeur de géographie à l'École normale supérieure de l'État de Massachusetts, puis au collège de New-Jersey, à Princeton. Il a publié plusieurs ouvrages géographiques : *Géographie primaire* (1846); *Géographie secondaire* (1870); *Géographie physique* (1872). Il a, en outre, donné un grand nombre d'articles à divers recueils, notamment à *l'Encyclopédie universelle* de Johnson.

**GUYOT** (Émile), médecin et homme politique français, né à Saint-Dizier (Haute-Marne) en 1830. Il étudia la médecine, prit le grade de docteur, puis il se fixa près de Lyon, à Saint-Georges-de-Rensins, où il exerça son art. M. Guyot fit une vive opposition à l'Empire et se signala par l'ardeur de ses opinions républicaines. Il était conseiller d'arrondissement pour Villefranche lorsqu'il fut désigné par le comité républicain de la rue Grégoire comme candidat à l'Assemblée nationale dans le Rhône, le 11 mai 1873. Élu député par 89,896 voix, il alla siéger à l'extrême gauche, vota contre les mesures présentées par le gouvernement de combat, contre l'érection de l'église du Sacre-Cœur, pour la liberté des enterrements, contre le septennat, la loi des maires, le cabinet de Broglie, pour les propositions Périet et Malleville, pour la constitution du 25 février 1875, etc. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Guyot se porta candidat à la députation, dans l'arrondissement de Villefranche, le 20 février 1876. Dans un discours qu'il prononça à cette époque, il dit : « Le parti républicain a fait ses preuves; aussi lui a-t-on reproché d'être un parti militant. Oui, nous étions un parti militant quand nous défendions nos libertés sacrifiées, quand nous combattons pour le droit. Aujourd'hui la situation est changée, nous ne sommes plus un parti militant, nous sommes un parti de gouvernement... Cherchons le possible, et non l'impossible; amenons à nous les flottants, les incertains, qui ne demandent qu'une chose, la paix, l'ordre, le travail; pas de déclamations inutiles; elles sont stériles. » Élu député par 12,523 voix, à une très-grande majorité, conseiller M. Humblot, se disant candidat constitutionnel, le docteur Guyot alla, comme par le passé, siéger à l'extrême gauche. Il vota pour l'amnistie pleine et entière, pour la réduction du service de l'armée à trois ans, pour la suppression des jurys mixtes, pour l'ordre du jour contre les menées cléricales (4 mai 1877), etc. Le 18 mai suivant, il s'associa à la protestation des gauches contre la résurrection du gouvernement de combat et il fit partie des 363 qui votèrent un ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou. Après la dissolution de la Chambre, il se porta de nouveau candidat à Villefranche le 14 octobre 1877 et fut réélu député par 10,030 voix contre 3,348 données à M. Sauzev, candidat officiel et bonapartiste.

A la nouvelle Chambre, le docteur Guyot a voté l'enquête parlementaire appelée à constater les abus commis sous le ministère de Broglie-Fourtou (15 novembre), l'ordre du jour contre le cabinet de Rochebrouet (24 novembre), etc.

**GUZMAN**, l'un des États ou provinces de la république de Venezuela; 67,840 hab.; ch.-l., Mérida.

**GWILT** (Joseph), architecte anglais. — Il est mort à Londres en 1863.

\* **GY**, bourg de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Gray; pop. aggl., 2,051 hab. — pop. tot., 2,092 hab.

**GYLOUKPA**, secte de la religion lamaïque. Ses partisans portent le bonnet jaune et ont pour chef principal le dala-lama.

**GYLONG** s. m. (ji-longh). Nom sans lequel sont connus des moines tibétains qui ont un lama pour chef.

— *Encycl.* Chaque année, un des *gylongs* est élu pour exercer une surveillance sur les autres, pour maintenir parmi eux l'ordre et la discipline. A ce titre, il dispose des pouvoirs les plus étendus. Les jeunes gens qui se destinent à cette pieuse confrérie sont admis dans une sorte de séminaire à l'âge de huit ou dix ans. Ils reçoivent alors le genre d'éducation qui convient à leur âge. A quinze ans, ils sont reçus dans la classe la plus inférieure de l'ordre religieux. A vingt et un ou vingt-quatre ans, un examen rigoureux constate s'ils sont suffisamment instruits pour être élevés à la dignité de *gylong*. Les plus intelligents sont placés à la tête de quel que riche monastère; mais tous ont des terres qui suffisent largement à leur entretien.

**GYMA** s. m. (ji-ma). Bot. Sésame d'Orient : *Le gyma pousse en abondance dans la Corée.*

\* **GYMNASE** s. m. — Enseignement. Collège établi en Russie et en Allemagne pour l'instruction supérieure des filles.

— *Encycl.* Les premiers gymnases féminins furent ouverts en Russie sous le nom de « écoles pour les jeunes filles extérieures ». Le règlement du 24 mai 1870 leur a donné à tous une organisation uniforme. Les cours comprennent sept classes dans les gymnases, et trois dans les progymnases. Les gymnases ont, en outre, une huitième classe, dite de pédagogie, pour la préparation des institutrices privées. Il existait en Russie, en 1873, 55 gymnases de filles, 3 écoles primaires supérieures, 118 progymnases et 22 écoles secondaires, soit en tout 197 établissements réunissant 23,854 élèves. Ce nombre s'est élevé à 26,145 en 1874, et à 29,520 en 1876. A ces écoles publiques il faut ajouter un grand nombre d'écoles privées. Ces dernières comptaient, au 1<sup>er</sup> janvier 1873, 29,000 élèves. A côté des gymnases et des progymnases, qui n'admettent que des extérieures, il existe des « instituts » qui ne reçoivent que des pensionnaires, et dont quelques-uns sont réservés aux jeunes filles de la noblesse. Dans ces derniers, le nombre des bourses est considérable. Outre les « instituts », on compte encore d'autres établissements n'admettant que des internes. Telles sont les « écoles à six classes » de Holm et de Vilna, et le gymnase d'Olenbourg.

La surveillance de ces diverses institutions est confiée à des « dames de classe » qui forment dans le corps enseignant une sorte d'ordre spécial. Elles président à la discipline, tandis que les professeurs n'ont à occuper que de l'enseignement. Leur rôle est donc comparable à celui des maîtres d'étude

dans nos lycées. Il y a une de ces dames pour chaque classe d'un institut, et elles ont les mêmes élèves depuis leur entrée dans l'établissement jusqu'à la fin de leurs études, c'est-à-dire pendant sept années. La plupart des dames de classe sortent d'une école normale qu'on appelle *Pépinière* et dont l'enseignement est analogue à celui de la classe des élèves de cette dernière classe que se recrute le personnel des maîtresses. Les cours pédagogiques de Saint-Petersbourg comptent 156 élèves externes, payant une rétribution annuelle de 60 roubles. Ils durent deux ans, toute race, de toute religion. M. Hippou mentionne encore un établissement de l'État, qui existe à Saint-Petersbourg, et qui est fort important. C'est une annexe de l'Institut Nicolas. On le désigne sous le nom de *Classe française*. Les 15 élèves de cette classe suivent les cours pendant deux années, après lesquelles elles s'engagent à enseigner le français, pendant six ans, dans un établissement de l'État, en province. A leur sortie de la classe, l'État se charge de les placer. Les élèves des instituts des jeunes filles ont de temps en temps à passer la journée avec eux dans quelques-unes de leurs résidences, dont ils se plaisent à leur faire eux-mêmes les honneurs.

**GYMNETE** s. m. (ji-mi-te). Miner. Nom donné à un hydrosulfate de magnésium.

**GYMNOCTODE** s. m. (ji-mno-si-to-de) — du gr. *gymnos*, nu, et de *ctode*, Physiol. Cytode ou monère dépourvu de tégument propre.

**GYMNOGYNE** adj. (ji-mno-ji-ne) — du gr. *gymnos*, nu; *gyné*, femelle). Bot. Se dit des plantes qui portent des ovaires nus.

**GYNANDRIQUE** adj. (ji-nan-dri-ke) — du gr. *gyné*, femelle; *andros*, mâle). Syn. de GYNANDRE.

**GYNANTHROPE** s. m. (ji-nan-tro-pe) — du gr. *gyné*, femme; *anthrôpos*, homme). Herminaphrodite qui tient plus de la femme que de l'homme.

**GYNÉCOMANIE** s. f. (ji-né-ko-man-i) — du gr. *gyné*, femme, et de *manie*. Amour excessif des femmes.

**GYNÉOPHORE** s. m. (ji-né-ko-fo-re) — du gr. *gyné*, femelle; *phoros*, qui porte). Dépression dans laquelle le distome mâle (héminthe) porte le distome femelle.

**GYPSIER** s. m. (ji-psi-é) — rad. *gypse*. Ouvrier qui fait ou qui travaille le plâtre.

**GYRENSPITZ**, montagne de Suisse. V. ALPSTEIN, dans ce Supplément.

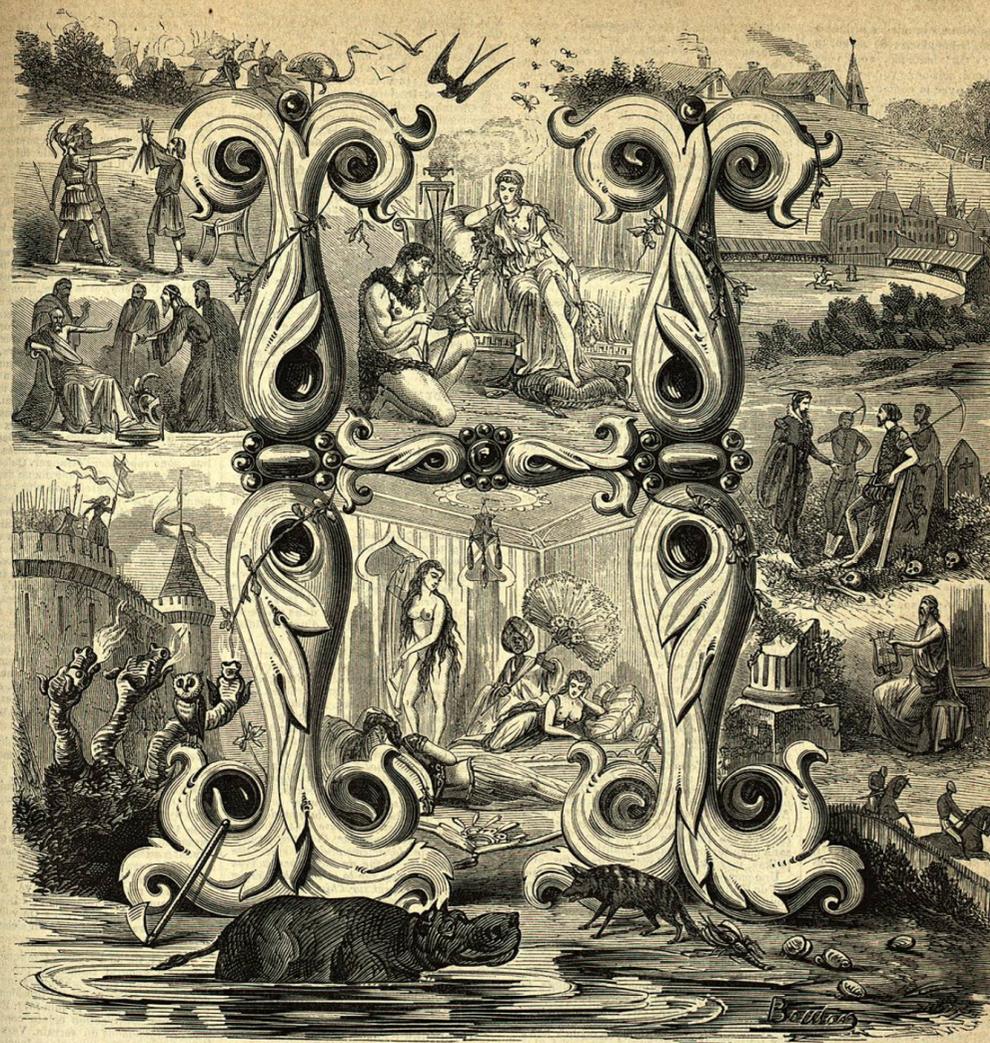
**GYROLITE** s. f. (ji-ro-li-te). Miner. Corps formé de concrétions sphériques lamellaires blanches, et qui se rapproche de l'épophyllite. Il On dit aussi GYROLITE.

**GYROME** s. m. (ji-ro-me) — du gr. *gyros*, tour en rond). Réceptacle orbiculaire qu'on voit sur le thalle des lichens.

— Anneau élastique qui entoure la fructification des fougères.

**GYROPHORIQUE** adj. (ji-ro-fo-ri-ke). Chim. Se dit d'un acide retiré par Steubner de deux lichens, dont l'un a pour nom scientifique *gyrophora pustulata*.

**GYROVAGUE** s. m. (ji-ro-va-ghe) — du gr. *gyros*, cercle, et du lat. *vagus*, errant). Sorte de moine ou de religieux qui passait sa vie à errer de monastère en monastère et qui vivait d'aumônes.



**HABDALLAH**, c'est-à-dire *separation*, cérémonie que les Juifs pratiquent le soir de chaque jour de sabbat. Dès que les premières étoiles apparaissent, tout père de famille allume une lampe, bénit un verre de vin et une cassette d'aromates dont chacun respire l'odeur; on boit un peu de ce vin et l'on se sépare en se souhaitant la bonne soignée.

**HABILITANT, ANTE** adj. (a-bi-li-tan, ante) — rad. *habiter*). Jurispr. Qui rend capable de faire un acte.

**Habit de mylord** (L.), opéra-comique en un acte, paroles de MM. Thomas Sauvage et de Lériz, musique de M. Paul Langaie; représenté à l'Opéra-Comique le 16 mai 1860. Bien intrigant, mais sans situations musicales. A la suite de la bataille de Culloden, le jeune officier James Gordon, poursuivi, s'est réfugié dans une taverne où est aussi accouru un garçon coiffeur à la suite d'une querelle. Là, quittés leurs habits, qu'ils avaient échangés pour éviter d'être reconnus. Sous un habit d'artisan, l'officier gagne le port et est arrêté par le shérif. Il a beau offrir de raser d'office lord Cockran, qui a fait à l'habitcellent dîner, il va être passé par les armes, lorsqu'une lettre de James Gordon arrive à temps, pour faire constater sa parfaite innocence. La partition est écrite avec goût; la mélodie est gracieuse et les motifs sont appropriés au caractère léger de l'ouvrage. On a remarqué l'air de soprano : *Je ne suis pas*

*coquette*; le duo entre John et Jenny : *Je le sais, dans notre Anglétarre*, et les jolis couplets : *Passé, passé, aimable liqueur*. Les rôles ont été chantés par Ponchard, Prilleux, Holtzner, Nathan, Mlle Zoé Bélia. La partition, piano et chant, a été arrangée par M. Soumia.

**HABITABILITÉ** s. f. (a-bi-ta-bi-li-té) — rad. *habitable*). Qualité de ce qui est habitable.

**HABITABLE** adj. (a-bi-ta-ble) — rad. *habiter*). Que l'on peut habiter.

**HABITUATION** s. f. (a-bi-tu-a-si-on) — rad. *habiter*). Action d'habiter.

— Qualité de prêtre habitué dans une paroisse.

**HABOUS** s. m. (a-bou-s, A. sp.). Constitution de biens de main-morte, sous forme de donation pieuse, admise en droit musulman.

**HABOUSANT** s. m. (a-bou-zan; A. sp. — rad. *habous*). Celui qui jouit d'un habous.

**HABOUSÉ, ÉE** adj. (a-bou-zé; A. sp. — rad. *habous*). Constitué sous forme de habous.

**HABSHÉIM**, ancien bourg de France (Haut-Rhin). — Cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871, ce bourg est aujourd'hui compris dans l'Alsace-Lorraine, arrond. de Mulhouse; 2,078 hab.

**HACHE** s. f. — *Allus. hist.* Ne touchés pas à la hache. Après la funeste journée de Nancy (1645), Charles 1<sup>er</sup> se réfugia au milieu des Ecosseis, qui eurent la lâcheté de le vendre à Cromwell pour la somme de 800,000 livres sterling (80,000,000 de francs). Traduit

de son discours, lorsqu'il aperçut quelqu'un qui s'approchait de la hache; alors s'interrompant vivement, il s'écria : « *Ne touchez pas à la hache!* » Puis il reprit le fil de son discours, qu'il termina en priant pour ses bourreaux et en demandant au ciel le salut de son malheureux peuple. Enfin s'étant dépouillé des vêtements qui eussent pu gêner l'exécuteur, il s'adressa au colonel Hacker et lui dit : « Prenez soin, je vous prie, que l'on ne me fasse pas souffrir, et, s'il vous plaît, monsieur... » Au même moment, apercevant de nouveau quelqu'un qui s'approchait de la hache : « *Prenez garde à la hache!* s'écria-t-il, *ne touchez pas à la hache!* » Puis, s'adressant à l'exécuteur, qui était masqué : « Quand j'étendrai les mains... » Alors, il posa le cou sur le billot, et, ayant fait le signal convenu, l'exécuteur lui trancha la tête d'un seul coup.

La terrible hache est, aujourd'hui encore, conservée dans un musée de Londres, et chaque récite ces mots : « *Ne touchez pas à la hache!* » particularité qui n'a pas peu contribué à rendre cette phrase proverbiale.

« A la Chambre de Pékin, le député Péi-ko-lu-lu proposa à ses collègues un impôt sur le sel et sur les palanquins de luxe. La première partie de la motion fut adoptée à l'unanimité; l'autre souleva un halo général. Imposer les palanquins ! *Ne touchez pas à la hache!* »

(Chronique.)

« Si j'avais la naïveté de dire : *Mon nez est*

de son discours, lorsqu'il aperçut quelqu'un qui s'approchait de la hache; alors s'interrompant vivement, il s'écria : « *Ne touchez pas à la hache!* » Puis il reprit le fil de son discours, qu'il termina en priant pour ses bourreaux et en demandant au ciel le salut de son malheureux peuple. Enfin s'étant dépouillé des vêtements qui eussent pu gêner l'exécuteur, il s'adressa au colonel Hacker et lui dit : « Prenez soin, je vous prie, que l'on ne me fasse pas souffrir, et, s'il vous plaît, monsieur... » Au même moment, apercevant de nouveau quelqu'un qui s'approchait de la hache : « *Prenez garde à la hache!* s'écria-t-il, *ne touchez pas à la hache!* » Puis, s'adressant à l'exécuteur, qui était masqué : « Quand j'étendrai les mains... » Alors, il posa le cou sur le billot, et, ayant fait le signal convenu, l'exécuteur lui trancha la tête d'un seul coup.

La terrible hache est, aujourd'hui encore, conservée dans un musée de Londres, et chaque récite ces mots : « *Ne touchez pas à la hache!* » particularité qui n'a pas peu contribué à rendre cette phrase proverbiale.

« A la Chambre de Pékin, le député Péi-ko-lu-lu proposa à ses collègues un impôt sur le sel et sur les palanquins de luxe. La première partie de la motion fut adoptée à l'unanimité; l'autre souleva un halo général. Imposer les palanquins ! *Ne touchez pas à la hache!* »

(Chronique.)

« Si j'avais la naïveté de dire : *Mon nez est*